

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 13 mars 2012 à 19h00, en ajournement de l'assemblée tenue le 5 mars 2012, à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

PERIODE DU PUBLIC

Le Conseiller Michel Plourde fait lecture d'une lettre libellée à l'attention des membres du Conseil et de monsieur André Tessier concernant une intervention survenus lors de l'assemblée régulière tenue le 5 mars 2012.

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2962 – 2012** – **Tennis, analyse des soumissions** – Rapport et recommandations pour le Comité de sélection;

Considérant qu'il y a eu 3 soumissions déposées sur une possibilité de 4 firmes invitées;

Considérant que tous les soumissionnaires ont obtenu le pointage minimal nécessaire à l'ouverture de leur soumissions (2^{ième} enveloppe);

Considérant que le pointage final de chaque soumissionnaire se lit comme suit : 1° Les Services EXP Inc. (47.78 points pour une somme de \$31,388.18); 2° Les Consultants SM Inc. (42.455 points pour une somme de \$33,917.63) et 3° BPR Infrastructures Inc. (21.518 points pour une somme de \$66,455.55);

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité :

- 1° Entérine les recommandations du Comité d'évaluation des soumissions accorde le mandat de la préparation des plans et devis, appel d'offres et supervision des travaux de construction pour 2 terrains de tennis au centre communautaire Mgr. Thibault à la firme « Les Services EXP Inc. »; et
- 2° Autorise le directeur général de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires lorsque requis.

ADOPTÉ

- **2963 – 2012 – Brigadière scolaire** – Démission et remplacement – Rapport par le directeur général;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que madame Nicole Blais puisse occuper le poste de brigadière scolaire selon les dispositions de la convention collective (période probatoire etc...) et ce en raison de la démission de madame Lise Grégoire-Perreault.

ADOPTÉ

- **Lac Perkins – Avis de motion** - Règlement de zonage vs activités d'hébergement et restauration zone A/S-78 – Étude de situation soumise à l'attention des membres du Conseil;

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jean-Guy Dionne à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement concernant la zone A/S-78 et susceptible d'affecter l'usage « hébergement, restauration » permis dans cette zone également autorisée de villégiature. Le présent avis de motion ayant pour effet de « geler » tout projet de nouvelle construction à des fins autres que « résidentielles » ou relatif à « l'hébergement et restauration » dans cette partie de la zone située aux abords du Lac Perkins;

Le présent avis de motion visant à permettre entre-temps au Conseil de procéder à une évaluation et examen de la pertinence d'amender ou non le règlement de zonage.

- **Conseil sports, loisirs de l'Estrie** – Madame Christiane Baron – Exposé concernant l'évaluation des différents parcs situés sur le territoire de la Municipalité – Examen réalisé en 2011.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la présente assemblée soit ajournée au Jeudi, 22 mars 2012 à 19h00 pour délibérer sur tout sujet pouvant être soumis à l'attention des membres du Conseil.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**